

# APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE DE *Bouéni*

# 2024

Cet appel à projets concerne toute demande de subventions pour l'année 2024, au titre de la programmation du contrat de ville de Bouéni.

Toute demande de subventions entrant dans ce cadre se fera obligatoirement sous format dématérialisé et devra être déposée

**Au plus tard :**

**Le vendredi 26 janvier à 11h00**

# PRÉAMBULE

## La politique de la ville de Bouéni

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficultés et de leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'Etat, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville de Bouéni a été conclu sur la période 2015-2020 et a été prorogé sous la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Il fixe les grands enjeux du quartier prioritaire de Bouéni et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2020-2023.

## Les actions éligibles :

Les actions éligibles aux crédits de la Politique de la Ville doivent répondre aux orientations d'un des 3 piliers du Contrat de Ville et/ou des axes transversaux définis ci-après.

# PRIORITÉS

- 1 Une jeunesse active et épanouie ;
- 2 L'accès aux droits et aux soins ;
- 3 La réussite scolaire par l'accompagnement éducatif ;
- 4 Soutien au potentiel touristique et agricole ;
- 5 Mobilité et ouverture de la commune ;
- 6 Sécurité des biens et des personnes ;
- 7 Meilleure maîtrise de l'occupation de l'espace public et de l'habitat ;
- 8 Connaissance du territoire et renforcement des actes.

## Public cible

L'action proposée doit avoir comme **bénéficiaires les habitants du village prioritaire de Bouéni.**

## A qui est destiné cet appel à projets ?

### Cet appel à projets s'adresse aux :

- Associations loi 1901 (déclarées en préfecture) ;
- Établissements publics ;
- Organismes à but non-lucratif ;
- Le comité des jeunes de Bouéni

## Thématiques prioritaires 2024

### Les actions doivent répondre aux priorités du contrat de ville de Bouéni (comme indiqué ci-dessus), une attention particulière sera portée aux actions :

- Améliorant la vie quotidienne des habitants ;
- Favorisant la réussite éducative des enfants et des jeunes.
- Contribuant à la mobilisation des habitants, la dynamisation du village de Bouéni et favorisant les échanges intergénérationnels ;
- Favorisant les actions culturelles, patrimoniales, environnementales...
- Favorisant l'insertion des jeunes de 15 à 25 ans

## Critères d'éligibilité

- Les subventions de la politique de la ville ont vocation à financer des projets/actions, et ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement d'une structure ni de l'investissement.
- Les demandes de subventions ANCT ne doivent pas être inférieures à 1 000 €. Les porteurs sont ainsi incités à développer des actions structurantes, et le cas échéant à mutualiser leurs projets avec d'autres acteurs qui travaillent sur la même thématique.

## Procédure de dépôts des demandes de subventions

Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156\*05 en pièce jointe de l'appel à projets et être envoyées impérativement à l'adresse courriel :

- **boudarel.christelle@boueni.fr**

Ou à l'adresse postale suivante :

**Service Politique de la Ville de Bouéni**  
**Mairie Centrale – 2 rue de la Fraternité – 97620 BOUENI**

**Contact : Christelle BOUDAREL Chargée de mission**  
**Politique de la Ville**  
**06.39.69.25.75**

**Toute demande de subventions fera l'objet d'un rendez-vous avec la chargée de mission**

## Évaluation bilan

Les porteurs de projet ayant bénéficié de subventions politique de la ville en 2023 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire.

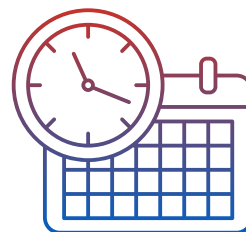
## Date limite

La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée au vendredi 26 janvier à 11h. Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.

## Projets réalisés en 2023

- Cérémonie femmes militantes ;
- Foire artisanale et gastronomique ;
- La couveuse d'entreprise ;
- Séjour intergénérationnel avec le CCAS et le Comité Jeunes ;
- Actions du Comité Jeunes ;
- Ateliers cuisine Intergénérationnels
- Aide à la mobilité des jeunes (insertion professionnelle)
- Animations contes

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS



11/12/2023

Publication de l'appel à projets contrat de ville de Bouéni

27/01/2024

Date limite des dépôts de projets

15/02/2024

Comité des financeurs

Mars 2024

Comité de pilotage de la programmation politique de la ville 2024

30/03/2024

Délaï de saisie des bilans 2023 sur la plateforme Dauphin

Avril / Août 2024  
Mise en paiement des subventions attribuées



## CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'Espace numérique au foyer de M'zouasia ou à la Maison France Services à la Mairie centrale pour effectuer vos démarches en ligne.

**Nos services sont à vos côtés pour vous accompagner.**